

## Commune de RIS



☎ 04 73 94 61 72

☎ 04 73 94 89 60

mairiederis@wanadoo.fr

**Délibération n° 2025-38**

### Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur LOPEZ Georges.

#### Objet :

TARIFS SALLE DES  
FÊTES

Présents : Georges LOPEZ, Sandrine DUCOING, Robert FOUCHER, Christian THINE, Jean-Claude GOURBILIERE, Pascal VIRGOULAY, Philippe FOUCAUD

Procurations : Nathalie FOUCAUD à Pascal VIRGOULAY

Absents : Robert GENESTE, Marie-Eve RISSE, Pauline ROBERT, Mickaël MAY

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur FOUCHER Robert ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de la salle des fêtes :

#### Tarif été salle du 01/05 au 30/09 :

Habitants de Ris : 150€

Hors commune : 250€

#### Tarifs hiver salle du 01/10 au 30/04 :

Habitants de Ris : 180€

Hors commune : 280€

Cuisine : 50€

Vaisselle : 50€

Les locations vont du vendredi au lundi (horaires à déterminer lors de la réservation)

La salle des fêtes est proposée à titre gratuit aux familles lors des enterrements au cimetière communal ainsi que pour les réunions politiques ou publiques sous le couvert d'une assurance personnelle.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 12

Présents : 07

Votants : 08

Convocation : 06/11/2025

#### Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,



Georges LOPEZ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Ris, le 13 novembre 2025

Signée par Monsieur le Maire

G. LOPEZ

